

La valorisation comptable du bénévolat

La contribution désintéressée est essentielle pour les associations. Elle doit obligatoirement être valorisée comptablement.

En 2023, près de 13 millions de personnes ont eu des activités bénévoles, soit près de un Français sur quatre. Cette contribution désintéressée fait partie intégrante du modèle socio-économique d'une association et lui permet de mener à bien son projet associatif. Depuis la réforme du plan comptable associatif, la valorisation comptable du bénévolat est obligatoire (sauf pour les associations où le bénévolat est minime).

Pourquoi valoriser le bénévolat ?

La comptabilisation est devenue une norme, tandis que la non-valorisation doit rester l'exception, ou être justifiée. En effet, l'absence de valorisation entraîne un biais dans l'analyse de la structure, puisqu'une partie essentielle de son activité reste invisible d'un point de vue comptable. La valorisation permet notamment :

- de mettre des chiffres sur une valeur non palpable ;
- d'appréhender le coût réel d'un projet associatif, et de mettre en balance les charges au regard du nombre réel d'intervenants ;
- de relativiser le poids des cofinancements, notamment des subventions, dans un projet. Elle peut notamment être considérée comme de l'autofinancement, puisqu'il s'agit d'une ressource apportée par la structure ;

- de calculer la part de la subvention sur l'intégralité du coût réel du projet, et non pas uniquement sur la part des charges.

Prenons l'exemple d'une association sociale en Guadeloupe : la collectivité lui accorde une subvention, avec un taux maximum de cofinancement fixé à 20 % du total du projet. Si l'association prend en compte uniquement les charges, le coût du projet est de 10 000 euros. La subvention accordée ne pourra pas dépasser 2 000 euros. Si l'association valorise comptablement le bénévolat, le coût réel du projet sera de 15 000 euros. La subvention accordée pourra alors atteindre un maximum de 3 000 euros.

Au-delà de l'aspect budgétaire, cette valorisation permet de montrer le caractère désintéressé de ses membres, en affichant le poids de leur engagement et la capacité de l'association à mobiliser des personnes autour de son projet associatif.

La valorisation comptable est une manière d'officialiser le bénévolat, en le faisant apparaître dans un budget, un rapport d'activité, et dans les comptes annuels.

Comment mesurer ?

Plusieurs outils sont à la disposition des dirigeants associatifs :

La fiche individuelle de temps

Voir le modèle de fiche individuelle de temps ci-contre.

Cette fiche est un exemple possible. Elle peut être créée sous format Excel et être accessible aux bénévoles. Ainsi chaque bénévole liste ses tâches accomplies et le temps passé.

UTILISER LE LOGICIEL LIBRE « BÉNEVALIBRE »

Un collectif d'associations a développé un logiciel libre, entièrement gratuit qui permet de calculer et de mesurer le bénévolat dans les associations. Il peut être complété par la structure, ou le bénévole directement.

benevalibre.org/site/

Le tableau de valorisation du bénévolat

Voir modèle de tableau de valorisation du bénévolat ci-contre.

Tenir un tableau de valorisation du bénévolat permet de lister et de calculer le temps passé sur un projet.

Comment calculer le taux horaire applicable ?

Grâce à ces outils, l'association a la capacité d'analyser de manière fine le poids et la valeur possible de chaque action bénévole réalisée.

Différentes méthodes existent pour définir un taux horaire pour chaque tâche : soit en se basant sur un salaire de référence, soit à partir des grilles des conventions collectives du secteur. Il est également possible de calculer un « coût de remplacement », c'est-à-dire le montant que cela coûterait de réaliser l'action sans bénévole.

Dans tous les cas, il est essentiel d'en discuter collectivement, et de définir des règles de calcul claires, justifiables, et partagées en assemblée générale ou en conseil d'administration.